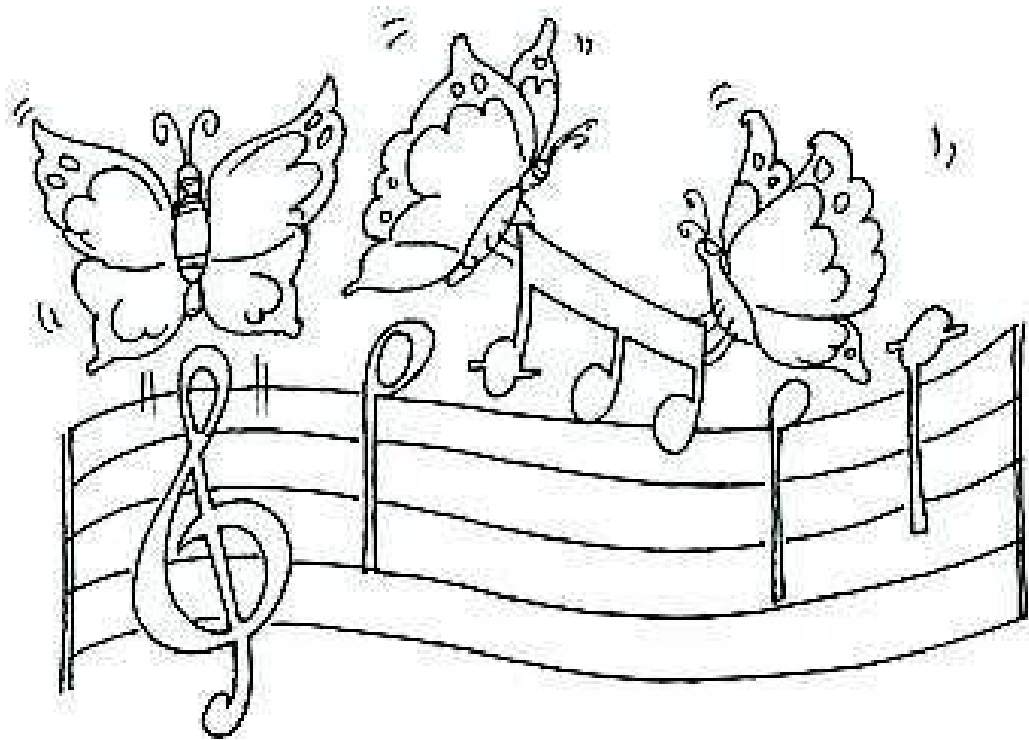




*« La musique : une voie  
vers la réalisation de soi,  
le respect de l'autre  
et l'ouverture au monde. »*



# Mon horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h 45 à 8 h 50	ARRIVÉE DES ÉLÈVES				
<b>P1</b> 8 h 55 à 9 h 45					
<b>P2</b> 9 h 45 à 10 h 35					
10 h 40 à 10 h 50	RÉCRÉATION				
<b>P3</b> 10 h 55 à 11 h 45					
<b>P4</b> 11 h 45 à 12 h 35					
12 h 40 à 13 h 55	DÎNER				
<b>P5</b> 14 h à 14 h 50					
14 h 50 à 15 h	PAUSE				
<b>P6</b> 15 h à 15 h 50					
15 h 50 à 16 h	DÉPART DES ÉLÈVES				



## UNE BELLE HISTOIRE

Une école ressemble à une personne humaine. Elle naît, grandit et lorsque l'on s'en occupe bien, elle devient belle, épanouie et utile à la société. Notre École à vocation musicale a maintenant plus de 25 ans et parce qu'elle a été bien entourée, elle produit ses plus beaux fruits, des enfants instruits, sensibles, responsables qui, à leur tour, grandiront et deviendront même parents. Mais cette école n'a pas toujours ressemblé à ce qu'elle est aujourd'hui, elle a même déjà eu un autre visage. Cette école a un riche passé, une belle histoire. Laissez-moi vous raconter, en quelques mots, l'histoire de sa naissance et de son enfance.

L'Institution musicale est née le 27 mars 1984 de la résolution du conseil des commissaires de la commission scolaire de Ste-Thérèse alors sous la présidence de Joseph-Maurice Éthier. On la logea à l'école Mgr Philippe-Labelle, une toute petite école sise au centre de la ville de Ste-Thérèse, une école si petite que sa cour de récréation ne contenait que trois aires de ballon chasseur, un jeu de marelle... et un carré de sable. Alain Masson en fut le premier directeur et Monique Taillon, la première secrétaire. Plusieurs personnes se dévouèrent à sa cause dont, plus particulièrement, trois administrateurs de la commission scolaire, Jean Poitras, Jacques St-André et Justin Dessureault. Les premiers élèves, au nombre de 147, répartis de la première à la quatrième année, y furent accueillis le 5 septembre suivant, une journée chaude et ensoleillée de fin d'été, une merveilleuse journée émaillée de rires et d'exclamations d'enfants heureux de découvrir tous ces nouveaux instruments de musique aux noms parfois étranges : caisse claire, cymbale charleston, glockenspiel...

Le temps magnifique avait beau persister et les feuilles revêtir leurs couleurs d'ambre, élèves et enseignants durent tout de même se mettre rapidement, résolument à la tâche en raison d'un régime pédagogique à la fois nouveau et condensé... ce qu'ils firent avec tant d'ardeur que trois mini-concerts furent présentés aux parents dès le mois de décembre. Déjà, notre école chantait : Ah! Vous dirais-je maman, Chanson des Alpes, Parade des dix doigts, En ce doux Noël... et l'aventure musicale ne faisait que commencer puisque le 19 avril 1985, nos élèves violonistes accompagnés de musiciens universitaires servaient une prestation mémorable à des auditeurs avertis réunis à la salle Claude-Champagne de l'Université de Montréal. Imaginez, des petits violonistes de Ste-Thérèse avec les grands surdoués de l'université, sur une même scène! Quelle expérience! Que d'émotions!

Chaque année, les concerts de musique offerts en fin d'année aux parents et invités gagnaient en qualité et en diversité. Les élèves réussissaient tant sur le plan scolaire que musical et tout cela grâce à l'exceptionnelle compétence de leurs enseignants dont deux, Nicole De Cristofaro et Ghislain Bard, sont toujours parmi nous, grâce aux avis éclairés de notre conseillère, sœur Marcelle Corneille de l'Université du Québec à Montréal. Les 16 avril et 28 mai 1987, les concerts « VIVACE » et « BRAVISSIMO » furent présentés, pour une première fois, sur une scène extérieure à l'école, celle du collège Lionel-Groulx. Le succès fut immédiat... et les salles, combles. Les concerts « ENTRE AMIS » et « PAYSAGES INTÉRIEURS » de l'année suivante furent plus courus encore : New York New York, Le Danube bleu, Le canon de Pachelbel... L'ère des spectacles à grand déploiement était lancée.

Les années passèrent, des années marquées par l'arrivée en 1990 d'un nouveau directeur, Pierre Lewis et la mise sur pied de la fondation « AU DIAPASON ». Les élèves se firent aussi de plus en plus nombreux, au point où il fut bientôt impossible de tous les loger dans cet endroit exigu qu'était devenue l'école Mgr Philippe-Labelle. Il fallait donc la quitter un peu à regret et déménager, ce qui eut lieu en juin 1996. Notre institution musicale laissait derrière elle son enfance, son jeu de marelle, son carré de sable pour atteindre sa taille d'adulte, elle avait même un nouveau visage, celui de l'école Arthur-Vaillancourt. Michel Parent (1995), Carole Crevier (1999), Sylvain Jetté (2010) et Lysanne Gagnon (2016) allaient désormais présider à sa destinée.

Mais l'école Mgr Philippe-Labelle se souvient toujours de ces douze belles années de musique, elle est toujours là au centre de la ville, aussi petite à l'ombre de son église, ses murs vibrent encore... et si un jour vous passez devant elle, que vous vous arrêtez un instant, que vous tendez l'oreille, peut-être entendrez-vous encore les éclats de rire des enfants d'autrefois, des bribes des mélodies qu'ils jouaient : Le blues du chien, Chant de mai, Curieuse histoire... à moins que ce soit le vent dans les arbres...

Alain Masson



# ÉCOLE À VOCATION MUSICALE ARTHUR-VAILLANCOURT

## Comportements attendus de l'élève

Afin d'aider chaque élève à adopter une conduite adéquate à l'école, voici les principaux comportements attendus par le personnel. Chaque élève doit faire tous les efforts pour s'assurer d'adopter ce modèle de conduite. Ces efforts permettront à chacun de vivre sa vie scolaire dans le calme et le respect.

Règles	Comportements attendus
1) Je me <b>RESPECTE</b> , je respecte les autres et mon environnement.	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Je respecte toutes les personnes qui m'entourent, et ce, en paroles, gestes et attitudes.</li><li>b) Je participe au bon déroulement des activités en classe.</li><li>c) J'utilise en tout temps un langage et des gestes respectueux.</li><li>d) Je maintiens mon environnement propre.</li><li>e) Je prends soin de mon matériel, de celui mis à ma disposition et de celui des autres.</li></ul>
2) Je m'engage avec persévérance dans ma réussite scolaire.	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Je fais tous mes devoirs et fais signer mes documents scolaires dans les délais prévus.</li><li>b) J'ai le matériel nécessaire à tous mes cours.</li><li>c) Je m'applique continuellement dans mon travail.</li><li>d) Je pratique quotidiennement et avec application mon instrument (violon ou piano).</li><li>e) Je pratique régulièrement et avec application ma flûte, mon xylophone et mes chants.</li><li>f) Je privilégie des collations santé composées de fruits, légumes ou autres aliments nutritifs.</li></ul>
3) J'entre dans l'école, je me déplace en silence.	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Partout et en tout temps, je marche lentement et en silence.</li></ul>
4) Je suis au bon endroit au bon moment.	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Dès que j'arrive à l'école, je me rends directement dans la cour.</li><li>b) Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je me dirige immédiatement vers la porte. J'attends le signal du surveillant pour avancer.</li><li>c) Je dois attendre le signal de l'enseignant avant de sortir à l'extérieur.</li><li>d) Je dois demeurer dans la cour en tout temps.</li><li>e) Je respecte les aires de jeux et les règlements.</li><li>f) Je dois avoir une autorisation écrite de mes parents lorsque je n'utilise pas le transport scolaire.</li></ul>
5) J'apporte en classe uniquement le matériel autorisé et/ou demandé.	<ul style="list-style-type: none"><li>a) La gomme à mâcher et les bonbons sont strictement interdits.</li><li>b) Les appareils photo, cellulaires, iPod ou autres matériels électroniques sont strictement interdits.</li><li>c) Je dois me vêtir convenablement pour l'école.</li></ul>
6) Je suis un modèle positif sur l'heure du dîner.	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Je respecte les surveillants et j'obéis à leurs consignes.</li><li>b) Je suis responsable de la propreté de l'espace qui m'est assigné pour dîner.</li><li>c) Lorsqu'un surveillant en donne la consigne, je peux sortir dans la cour.</li><li>d) Si je dîne à l'extérieur de l'école, je dois fournir une autorisation écrite de mes parents et je reviens dans la cour avant 13 h 55.</li></ul>

\*\* – Pas de vêtements déchirés ou portant des inscriptions à caractère offensant ou violent. – Pas de chandail court découvrant le nombril, les épaules et le dos. – Pas de camisoles à bretelles spaghetti ou sans dos. – Pas de chaîne suspendue aux pantalons ou de bijoux extrêmes.

## Mesures d'appui à l'élève

Si toutefois le code de vie n'était pas respecté, afin de t'aider dans ton développement social, les conséquences suivantes seraient privilégiées :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>♪ Appel aux parents.</li><li>♪ Avertissement écrit et signé, note à l'agenda.</li><li>♪ Avertissement verbal.</li><li>♪ Réflexion écrite et signée.</li><li>♪ Remboursement (s'il y a lieu).</li><li>♪ Réparation, correction du geste posé.</li><li>♪ Rencontre avec tes parents.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>♪ Reprise de temps, travaux, retrait d'un privilège.</li><li>♪ Retenue (midi, fin de journée, journée pédagogique).</li><li>♪ Suivi quotidien dans l'agenda, contrat avec toi et tes parents.</li><li>♪ Retrait d'une répétition, d'un spectacle, d'un concert ou d'une activité spéciale avec l'accord de la direction.</li><li>♪ Suspension d'un service (exemple : transport, dîner...).</li><li>♪ Suspension à l'interne ou à l'externe.</li></ul> |
|--|--|

### Vacances non souhaitables durant les jours de classe :

#### Considérant les points suivants :

- ♪ Les sept heures consacrées à l'enseignement de la musique font en sorte que l'apprentissage des matières académiques de base se déroule à un rythme accéléré.
- ♪ Une semaine d'absence équivaut en fait à beaucoup plus.
- ♪ L'école est en désaccord avec les vacances prises pendant les jours de classe.
- ♪ Les enseignants ne fourniront pas les travaux reliés au contenu pédagogique et musical enseigné durant cette période.

### Mes parents et moi avons pris connaissance du « Code de vie » de l'école Arthur-Vaillancourt

**Je m'engage à respecter le code de vie de mon école.**

Signature de l'élève \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

**Nous nous engageons à prendre tous les moyens afin que notre enfant respecte ce code de vie.**

Signature d'un parent \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



**Arthur-Vaillancourt**  
ÉCOLE À VOCATION MUSICALE

## École Arthur-Vaillancourt

*Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures s'effectue en fonction du profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.*

### **Rappel des 4 critères pouvant déterminer une situation d'intimidation :**

1. Inégalité des pouvoirs
2. Intention de faire du tort ou non
3. Sentiments de détresses de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
4. Répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période de temps

***Dans cette école, en tout temps, tous les intervenants ont la responsabilité de renforcer et de souligner les bons comportements attendus par les élèves par l'utilisation de renforcements positifs.***

## MESURES ÉDUCATIVES ET SANCTIONS

### **1<sup>er</sup> NIVEAU D'INTERVENTION (1<sup>er</sup> avis)**

- Gestion rapide et efficace des actes violents par le premier intervenant
- Gestion rapide et efficace des actes violents par le deuxième intervenant membre du comité
- Consignation des actes violents par le 2<sup>e</sup> intervenant membre du comité
- Révision et signature de la réflexion par la direction
- Avis aux parents par écrit ou un appel
- Signature de la réflexion par les parents

### **2<sup>e</sup> NIVEAU D'INTERVENTION**

- **2e avis** : Appel téléphonique aux parents par la direction visant à obtenir une vision commune avec la maison de la situation.
- Présentation de la recherche sur l'intimidation à la direction
- Suspension à l'interne à l'heure du midi si applicable
  
- **3e avis** : Rencontre multi des parents/élève/intervenant/direction
- Présentation de la recherche sur l'intimidation à la direction et en classe
- Suspension à l'interne à l'heure du midi si applicable

### **3<sup>e</sup> NIVEAU D'INTERVENTION**

- Rencontre avec les parents et les intervenants pour élaborer un plan d'intervention
- Régulation rapprochée
- Référence en psychoéducation
- Référence aux services externes (Policier éducateur, CSSS...)
- Présenter la recherche sur l'intimidation à la direction et dans sa classe
- Suspension à l'interne
- Suspension à l'externe

**Le 1<sup>er</sup> intervenant et le 2<sup>e</sup> intervenant en prévention et traitement de la violence : des rôles différents et complémentaires**

**Premier intervenant**

Membre du personnel témoin d'un incident  
Membre à qui l'incident est signalé.

**4 fonctions**

**Arrêter**

- Mettre fin à l'incident;
- Intervenir verbalement par rapport à ce qui vient de se produire;
- Indiquer que ce comportement est inacceptable.
- 
- Nommer
- Décrire le comportement inacceptable;
- Rappeler à l'élève le comportement que l'on attend de lui;
- Établir un lien entre l'incident et les valeurs de l'école;
- Envoyer l'élève dans un endroit prédéterminé pour une période d'isolement et lui annoncer qu'il y aura un suivi. (L'annexe A pourrait être un outil utilisé à des fins de réflexion pour l'élève lors de son retrait). La personne qui recevra cet élève devra être informée de la situation.

**Échanger**  
S'entretenir avec l'élève qui a subi l'acte d'intimidation (sans la présence de l'élève qui a posé l'acte d'intimidation).

- L'endroit;
- Les personnes impliquées;
- La récurrence de la situation.

**Compléter** le compte-rendu N° 1 et remettre au 2<sup>e</sup> intervenant.

Interventions auprès de l'élève qui pose un acte d'intimidation

Interventions auprès de l'élève qui subit un acte d'intimidation

**Deuxième intervenant**

Membre du personnel responsable du suivi.

**4 fonctions**

**Évaluer :**

- Durée : depuis combien de temps, rapports existant entre les personnes impliquées;
- Étendue : le ou les endroits : école, activités parascolaires, autobus, parcs;
- Gravité;
- Fréquence (nombre d'incidents sur une période donnée);
- S'entretenir individuellement avec les élèves impliqués, victimes, témoins et intimidateurs (selon cet ordre);
- Le 2<sup>e</sup> intervenant peut communiquer avec d'autres membres du personnel qui connaissent bien les élèves impliqués.

**Régler :**

- Répondre aux besoins des acteurs impliqués : la victime d'abord, les témoins et l'intimidateur;
- Trouver des solutions :
  1. S'assurer de la sécurité de la victime;
  2. Soutenir les témoins;
  3. Déterminer les mesures éducatives et coercitives pour l'élève intimidateur selon les niveaux d'intervention présentés à la section portant le titre.

**Compléter** le compte-rendu N° 2 et comptabiliser le tout au dossier de l'élève.

**Réguler (faire un suivi) :**  
Vérification de l'efficacité des stratégies auprès :

- Victime (soutien et sécurité);
- Intimidateur (responsabilisation, apprentissages sociaux, modification de comportement, sanction);
- Parents de la victime;
- Parents de l'intimidateur;
- Témoins (soutien, modification de comportement et possibilité de sanction).

Signature du parent

Signature de l'élève



## Résumé des règles d'utilisation des technologies de l'information par les élèves

Il est suggéré aux parents de faire la lecture de ce document et d'en discuter avec leur enfant.

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles met à ta disposition du matériel informatique tel qu'un ordinateur, une caméra numérique, une imprimante, et te fournit un accès à son réseau. Tu dois utiliser ces outils dans un contexte éducatif, en lien avec la mission de ton école. Pour ce faire, des règles d'utilisation t'informent de tes droits, mais aussi de tes obligations.

Nous te demandons de prendre connaissance des règles d'utilisation et de t'engager à les respecter.



Tu dois **obtenir la permission** d'un adulte responsable avant d'utiliser du matériel informatique qui t'appartient ou qui appartient à la Commission scolaire.



Tu dois **prendre soin** du matériel informatique. Si tu es témoin d'un vol ou de vandalisme, mentionne-le à un adulte responsable.



Tu dois **éviter de fournir** des **informations personnelles (nom, adresse, etc.)** te concernant ou concernant d'autres personnes par courriel ou sur Internet. Réfléchis avant de publier.



Tu dois garder ton **code d'accès** et ton **mot de passe secrets** afin que personne d'autre ne les utilise.



Tu dois être **respectueux envers les autres** et ne pas employer un langage vulgaire, menaçant, diffamant, insultant, et t'abstenir de faire des commentaires racistes ou du harcèlement.



Tu ne dois pas publier de **photo** ou de **vidéo** sans le **consentement** des personnes y apparaissant.



En aucun cas, tu ne dois **posséder ou diffuser** du contenu inapproprié à caractère violent, haineux, indécent, sexuel, ou raciste ou participer à des **activités interdites ou illégales**.

Ton accès au matériel informatique et/ou au réseau de la CSSMI peut t'être retiré en tout temps et ton enseignant, ta direction d'école et/ou la Commission scolaire peut entreprendre des conséquences conformément au Code de vie de ton école si tu ne respectes pas les règles d'utilisation des technologies de l'information de la CSSMI.

*Une version complète de la Politique (TI-06) et de la Pratique de gestion (TI-07) relatives à l'utilisation des technologies de l'information sont disponibles sur le site de la Direction du service des technologies de l'information <http://sites.cssmi.qc.ca/dsti/>*

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_



Ce présent document découle de la politique relative à l'utilisation des technologies de l'information de la CSSMI (TI-06).

## COSTUME POUR LES CONCERTS

### Choristes et ateliers

Filles : Pantalon de ville noir (pas de leggings ou « skinny ») ou jupe longue noire, chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

Garçons : Pantalon de ville noir (pas de joggings ou de pantalons de sport, de pantalon avec élastique à la cheville, ni de « skinny »), chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

### Violonistes

Filles : Pantalon de ville propre noir (pas de collants, pas de « skinny » ni de leggings), chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

Garçons : Pantalon de ville propre noir (pas de joggings ou de pantalons de sport, de pantalon avec élastique à la cheville, ni de « skinny »), chandail noir à l'effigie de l'école, bas noirs longs (pas de bas courts), chaussons noirs.

### Pianistes

Les pianistes peuvent porter la tenue vestimentaire du concert d'ateliers ou des choristes ou toute autre tenue appropriée, de style classique (jupe ou robe aux genoux ou plus longue, dos et épaules couverts, pas de robe sans dos ou à fines bretelles) et souliers propres.

Les élèves qui ne se conformeront pas à ces règles se verront retirer leur privilège de participer au concert.

